

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2025

---

INSTAURER DES PEINES PLANCHERS POUR LES CRIMES ET DÉLITS COMMIS CONTRE  
LES MEMBRES DE LA FORCE PUBLIQUE ET LES POMPIERS - (N° 1586)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 56

présenté par

M. Kasbarian, M. Gouffier Valente, M. Caure, M. Huyghe, Mme Levasseur, M. Mazars,  
M. Mendes, Mme Miller, M. Terlier et Mme Yadan

-----

**TITRE**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la fin du titre, substituer au mot :

« pompiers »

les mots :

« sapeurs-pompiers, en excluant les autres agents investis d'une mission de service public ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ajuster le champ de la proposition de loi en cas de rejet des amendements du groupe Ensemble pour la République visant à instaurer des peines planchers pour l'ensemble des agents investis d'une mission de service public.